

**Délibération du Conseil Municipal  
Ville de Villiers-le-bel**

**Séance ordinaire du mardi 23 mai 2023**

N°2/Compte rendu

**Délégation de compétences**

Le mardi 23 mai 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 15 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

**Secrétaire** : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH

**Présents** : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, Mme Carmen BOGHOSSIAN, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA

**Représentés** : Mme Hakima BIDEHADJELA par Mme Véronique CHAINIAU, Mme Sabrina MORENO par M. Jean-Louis MARSAC, M. Pierre LALISSE par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Cédric PLANCHETTE par Mme Géraldine MEDDA, M. Hervé ZILBER par M. Sori DEMBELE

**Absents excusés** : Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Mohamed ANAJJAR, Mme Virginie SALIBA, M. Bankaly KABA, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

**Absent** :

Pour la période comprise entre le 21 mars 2023 et le 9 mai 2023, les décisions prises par M. le Maire sont les suivantes : Contrat/Convention/Marché/Avenant : 27 - Concession dans le cimetière : 14 - Demande de subvention : 15 - Intervention d'un Huissier de Justice : 2

Décision n°68/2023 en date du 21/03/2023 : Convention de partenariat conclue avec l'association A qui le tour pour une rencontre « Master class d'Alex Armel » le samedi 18 mars de 16h à 18h à la Maison Jacques Brel.

Ce partenariat se fera sans contrepartie financière.

Décision n°69/2023 en date du 21/03/2023 : Contrat de cession du droit d'exploitation conclu avec la production LIVE AFFAIR pour 1 représentation du concert de « NEJ' » le samedi 21 octobre 2023 à 20h30 à l'Espace Marcel Pagnol.

Le montant de la prestation s'élève à 10 550 € TTC (cession du spectacle,) auquel se rajoutent les frais de restauration du soir.

Décision n°70/2023 en date du 21/03/2023 : Contrat de cession du droit d'exploitation conclu avec l'association « Compagnies Viracocha-Bestioles » pour 6 représentations du spectacle « Sous la neige » les 4 avril 2023 à 9h00, 4 avril 2023 à 10h30, 4 avril 2023 à 14h00, 5 avril 2023 à 9h00, 5 avril 2023 à 10h30, 5 avril 2023 à 15h00 à l'Espace Marcel Pagnol.

Le montant de la prestation s'élève à 7 038 € TTC (cession du spectacle, transports et défraiements) auquel se rajoutent les frais d'hébergement pour 4 personnes du 3 au 5 avril 2023 soit 8 nuitées.

Décision n°71/2023 en date du 21/03/2023 : Contrat de cession du droit d'exploitation conclu avec l'association « So Production pour l'ensemble les Turqueries » pour une représentation du Spectacle « ABIR » le dimanche 16 Avril 2023 à 15h00 à la Maison Jacques Brel.

Le montant de la prestation s'élève à 2 297 € TTC (cession du spectacle et défraiements) auquel se rajoutent les frais de transport pour 5 personnes au montant forfaitaire de 1 350 € TTC sur présentation d'une facture ainsi que les frais d'hébergement pour 5 personnes le samedi 15 avril 2023 soit 5 nuitées.

Décision n°72/2023 en date du 21/03/2023 : Convention de partenariat conclu avec le réseau Combo 95 pour le projet « Rencontre Music Lab » le jeudi 16 mars de 19h à 22h (soirée Micro Folie) à la Maison Jacques Brel.

Ce partenariat se fera sans contrepartie financière.

Décision n°73/2023 en date du 30/03/2023 : Mandat à la SCP Perseau - Huissiers de Justice associés afin de procéder à toutes démarches utiles à la constatation de l'occupation illégale de la propriété communale sise 51, avenue Pierre Séward.

Les frais et honoraires seront réglés sur présentation de facture(s) et imputés au budget de la ville.

Décision n°74/2023 en date du 31/03/2023 : Modification n°1 à la convention pour le contrôle microbiologique et l'analyse des denrées alimentaires composant les repas fabriqués par la cuisine centrale et/ou le prestataire de service (marché n°2022/26), ayant pour objet de modifier le bordereau des prix unitaires pour y intégrer une ligne manquante intitulée « analyse bactériologique matière première ».

La modification n°1 n'a pas d'incidence financière.

La modification n°1 prendra effet à sa notification.

Décision n°75/2023 en date du 31/03/2023 : Convention de prestations conclue avec PROFIL EVASION, ayant pour objet d'organiser un mini séjour des enfants de 6 à 11 ans dans un centre de vacances en juillet et en août 2023.

La dépense engendrée, d'un montant de 27 596 € total net de TVA, sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville. Le prestataire n'est pas assujéti à la TVA.

La convention prendra effet à sa notification.

Décision n°76/2023 en date du 05/04/2023 : Demande de subvention au Conseil Régional dans le cadre de l'aide : les terrains synthétiques de grands jeux pour l'opération de « Réhabilitation, aménagement du terrain de football en herbe en terrain synthétique et de ses

éclairages au Parc des Sports et des Loisirs ».

Le coût de cette opération s'élève à 1 029 904,15 € HT.

Décision n°77/2023 en date du 05/04/2023 : Convention de prestation de service conclue avec AOUIDA Hanna (nom d'épouse Ouriemmi) pour animer un atelier de couture dans le cadre des activités organisées en direction des familles (centre socio-culturel Camille Claudel).

La dépense engendrée, d'un montant de 1 960 € net de TVA, sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville. Le prestataire n'est pas assujéti à la TVA.

La présente convention prendra effet du 20 mars 2023 au 20 juin 2023 inclus.

Décision n°78/2023 en date du 06/04/2023 : Contrat de cession du droit d'exploitation conclu avec l'association DK-BEL pour 2 représentations du Spectacle « Pih Poh » le vendredi 23 juin 2023 à 14h (séance tout public) et le samedi 24 juin 2023 à 20h30 à l'Espace Marcel Pagnol.

Le montant de la prestation s'élève à 5 600 € TTC (cession du spectacle et défraiements) auquel se rajoutent les frais de transport pour 2 personnes sur présentation d'une facture ainsi que les frais d'hébergement pour 1 personne le vendredi 23 juin 2023 et le samedi 24 juin 2023 soit 2 nuitées.

Décision n°79/2023 en date du 06/04/2023 : Contrat de cession du droit d'exploitation conclu avec l'association DK-BEL pour 1 représentation du Spectacle « The Roots - Transmission » avec une première partie « Les danseurs de DK-BEL » le samedi 27 mai 2023 à l'Espace Marcel Pagnol.

Le montant de la prestation s'élève à 9 550 € TTC (cession du spectacle et transport) auquel se rajoutent les frais de restauration soit 16 repas.

Décision n°80/2023 en date du 06/04/2023 : Contrat de cession du droit d'exploitation conclu avec Just Looking production pour 1 représentation du Spectacle « Sly Johnson - hip hop Ré Evolution » le mardi 5 mai 2023 à 14h30 à l'Espace Marcel Pagnol.

Le montant de la prestation s'élève à 4 220 € TTC (cession du spectacle) auquel se rajoutent les frais de restauration pour 7 personnes le midi. Un acompte de 50% sera versé sur présentation d'une facture à la signature du contrat.

Décision n°81/2023 en date du 06/04/2023 : Contrat conclu avec la Société OMNIKLES ayant pour objet la mise à disposition d'une plateforme achats SAFETENDER et des solutions associées suivantes :

- SAFETENDER : mise à disposition d'une plateforme permettant de rendre accessible aux entreprises les consultations et appels d'offres sur un site dédié aux marchés publics. Permet d'assurer la mise en ligne des avis de publicité et des dossiers de consultation entreprise pour recevoir les candidatures et les offres.
- SEQUESTRE : clé de séquestre permettant le cryptage et décryptage des plis de réponse des fournisseurs sur la plateforme SafeTender.
- PACK PREMIUM SAFETENDER : publication automatique des données essentielles sur le portail SafeTender.
- OK MARCHE : accès aux données et à l'historique de l'ancienne plateforme OK MARCHE.
- OK ARCHIVE : accès à la solution d'archivage numérique. Coffre-fort numérique à valeur légale pour archiver les données informatiques. Interface directe avec le profil acheteur SafeTender et OK MARCHE.

- Certificat SSL : certificat pour sécuriser et identifier l'identité du site Web permettant une connexion chiffrée et sécurisée.

La dépense annuelle se décompose comme suit :

<b>Forfait</b>	Montant HT	Montant TTC
Certificat SSL	258 €	309,60 €
PACK PREMIUM SAFETENDER (forfait de mise en œuvre)	570 €	684,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>828 €</b>	<b>993,60 €</b>

<b>Abonnement annuel</b>	Montant HT	Montant TTC
SAFETENDER	4 252,50 €	5 103,00 €
SEQUESTRE	63,00 €	75,60 €
OK ARCHIVE (volumétrie de 300 Go)	8 700,00 €	10 440,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 015,50 €</b>	<b>15 618,60 €</b>

Cette dépense sera prélevée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

Le présent contrat a pris effet du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, avec tacite reconduction pour la même durée de 12 mois. Ce contrat ne pourra pas excéder 3 ans.

Décision n°82/2023 en date du 07/04/2023 : Modification n°1 au marché n° 2022/52 de travaux de transformation d'un bâtiment communal en maison des projets – Lot n° 2 « Gros œuvre – VRD » ayant pour objet de réaliser des travaux supplémentaires et de prolonger la durée d'exécution du marché au 30 juin 2023.

Le montant de la modification n°1 s'élève à 18 232,50 € HT soit 21 879 € TTC, ce qui porte le montant dudit marché à 157 397,92 € HT soit 188 877,50 € TTC.

La présente modification n°1 prendra effet dès la notification.

Décision n°83/2023 en date du 07/04/2023 : Modification n°1 au marché 2022/53 de travaux de transformation d'un bâtiment communal en maison des projets – Lot n° 3 « Couverture – Etanchéité » avec la société SAS CHAPELEC ayant pour objet de réaliser des travaux supplémentaires et de prolonger la durée d'exécution du marché au 30 juin 2023.

Le montant de la modification n°1 s'élève à 6 950 € HT soit 8 340 € TTC, ce qui porte le montant dudit marché à 46 165,20 € HT soit 54 198,24 € TTC.

La présente modification n°1 prendra effet dès la notification.

Décision n°84/2023 en date du 07/04/2023 : Modification n°1 au marché 2022/54 de travaux de transformation d'un bâtiment communal en maison des projets – Lot n° 4 « Revêtement de façades » avec la société SAS ELIEZ ayant pour objet de réaliser des travaux supplémentaires et de prolonger la durée d'exécution du marché au 30 juin 2023.

Le montant de la modification n°1 s'élève à 1 650 € HT soit 1 980 € TTC, ce qui porte le montant dudit marché à 135 603,76 € HT soit 162 724,51 € TTC.

La présente modification n°1 prendra effet dès la notification.

Décision n°85/2023 en date du 07/04/2023 : Modification n°1 au marché 2022/55 de travaux

de transformation d'un bâtiment communal en maison des projets – Lot n° 5 « Menuiseries Extérieures – Métallerie » avec la société SANICOTHERM ayant pour objet de réaliser des travaux supplémentaires et de prolonger la durée d'exécution du marché au 30 juin 2023.

Le montant de la modification n°1 s'élève à 1 523,50 € HT soit 1 828,20 € TTC, ce qui porte le montant dudit marché à 31 065,24 € HT soit 37 278,29 € TTC.

La présente modification n°1 prendra effet dès la notification.

Décision n°86/2023 en date du 07/04/2023 : Modification n°1 au marché 2022/56 de travaux de transformation d'un bâtiment communal en maison des projets – Lot n° 6 « Menuiseries Intérieures » avec la société SANICOTHERM ayant pour objet de réaliser des travaux supplémentaires et de prolonger la durée d'exécution du marché au 30 juin 2023.

Le montant de la modification n°1 s'élève à 23 230,44 € HT soit 27 876,53 € TTC, ce qui porte le montant dudit marché à 190 362,60 € HT soit 228 435,12 € TTC.

La présente modification n°1 prendra effet dès la notification.

Décision n°87/2023 en date du 07/04/2023 : Contrat conclu avec la société LOGITUD solutions ayant pour objet la maintenance des progiciels ETERNITE (gestion de Cimetières), ETERNITE-CARTO+ (cartographie de Cimetières), ETERNITE EN LIGNE (portail Cimetières sur le site internet de Villiers-le-Bel).

La dépense engendrée est d'un montant de 141,02 € HT soit 169,22 € TTC pour la période allant du 19/11/2022 au 31/12/2022, ensuite le montant annuel s'élève à 1 197 € HT soit 1 436,40 € TTC. Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

La présente convention prendra effet du 19 novembre 2022 au 31 décembre 2022. A la fin de cette période, le contrat sera tacitement reconduit pour une période d'un an, deux fois maximum.

Décision n°88/2023 en date du 07/04/2023 : Convention de prestation de services conclue avec l'association Académie du Sample ayant pour objet la mise en place d'ateliers d'initiation podcast dans le cadre du CLAS COLLEGE du centre socio-culturel Salvador Allende.

La dépense engendrée est d'un montant de 780 € total net de TVA et sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville. Le prestataire n'est pas assujetti à la TVA.

La présente convention a pris effet le 14 mars 2023 jusqu'au 18 avril 2023 inclus.

Décision n°89/2023 en date du 07/04/2023 : Marché public de travaux, relatif à la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique en lieu et place du terrain d'entraînement n°3 au Parc des Sports et des Loisirs, conclu, au vu de l'analyse des offres reçues avec :

Lot(s)	TITULAIRE DU LOT
1	Groupement COCHERY ILE-DE-FRANCE et FLAN TERRASSEMENT
2	GROUPE LOISELEUR HAUTS DE France GRAND PARIS
3	PRUNEVIEILLE

Le montant global des travaux s'élève à 1 029 904,15 € HT soit 1 235 884,98 € TTC, se décomposant comme suit :

Lot(s)	TITULAIRE DU LOT	MONTANT DU LOT ATTRIBUE
1	Groupement COCHERY ILE-DE-FRANCE et FLAN TERRASSEMENT	365 223,10 € HT soit 438 267,72 € TTC
2	GROUPE LOISELEUR HAUTS DE France GRAND PARIS	629 981,53 € HT soit 755 977,84 € TTC
3	PRUNEVIEILLE	34 699,52 € HT soit 41 639,42 € TTC

Ce montant global sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la ville.  
Le marché prendra effet à sa notification pour une durée de 5 mois.

Décision n°90/2023 en date du 11/04/2023 : Demande d'aide de l'Etat dans le cadre du dispositif du Fonds Vert, Renforcement de la performance environnementale, Rénovation énergétique des bâtiments publics pour le programme des travaux de remplacement des différents appareils d'éclairage par des leds dans les gymnases Nelson Mandela, Jean Jaurès, Jesse Owens et Pierre de Coubertin.

Le coût de cette opération s'élève à la somme globale de 136 048,76 € HT.

Décision n°91/2023 en date du 17/04/2023 : Modification n°1 au marché de location de véhicules (marché n°2022/72) avec la société Compagnie Francilienne du Transport et de la Mobilité pour les lots suivants : Lot n°1 : Location de véhicules de transport en commun avec chauffeur pour sorties et rotations scolaires et lot n°2 : Location de véhicules de transport en commun avec chauffeur pour sorties et ramassages en Hors Temps Scolaire, week-end, jours fériés, pour sorties à la mer sur amplitude horaire large (7h-21h30) et en soirée, ayant pour objet d'inclure dans les pièces du marché les modalités permettant le respect des principes de laïcité et de neutralité.

Cette modification n°1 n'a pas d'incidence financière sur le montant initial du marché.

La présente modification n°1 prendra effet dès la notification.

Décision n°92/2023 en date du 17/04/2023 : Convention de prestation conclue avec la société TEMPO ayant pour objet la mise en place d'ateliers d'éveil musical à destination des écoles maternelles dans le cadre du dispositif Chantécole.

La dépense engendrée s'élève à 11 375 € HT soit 13 650 € TTC et sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

La présente convention a pris effet au 3 janvier 2023 jusqu'au 7 juillet 2023.

Décision n°93/2023 en date du 17/04/2023 : Modification n°1 au marché de nettoyage des locaux (Marché n°2021/47) ayant pour objet d'inclure dans les pièces du marché les modalités permettant le respect des principes de laïcité et neutralité.

Cette modification n°1 n'a pas d'incidence financière sur le montant initial du marché.

La présente modification n°1 prendra effet dès la notification.

Décision n°94/2023 en date du 17/04/2023 : Modification n°2 au marché d'acquisition et de mise en œuvre et maintenance d'un logiciel métier de gestion des domaines de la petite enfance, du scolaire et du péri-solaire (marché 2020/29) ayant pour objet d'ajouter 5

nouveaux abonnements concerto et 5 maintenances supplémentaires.

Le montant annuel de la modification n°2 s'élève à 2 240 € HT soit 2 688 € TTC.

La présente modification n°1 prendra effet le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Décision n°95/2023 en date du 20/04/2023 : Demande d'aide de l'Etat dans le cadre du dispositif du Fonds Vert, Renforcement de la performance environnementale, Rénovation énergétique des bâtiments publics pour le programme des travaux d'isolation de l'Espace Marcel Pagnol.

Le coût de cette opération s'élève à la somme globale de 2 911 850 € HT.

Décision n°96/2023 en date du 20/04/2023 : Demande d'aide de l'Etat dans le cadre du dispositif du Fonds Vert, Renforcement de la performance environnementale, Rénovation énergétique des bâtiments publics pour le programme des travaux d'isolation extérieure du bâtiment Henri Wallon, rue Bourdelle.

Le coût de cette opération s'élève à la somme globale de 510 000 € HT.

Décision n°97/2023 en date du 20/04/2023 : Demande d'aide de l'Etat dans le cadre du dispositif du Fonds Vert, Renforcement de la performance environnementale, Rénovation énergétique des bâtiments publics pour le programme des travaux d'isolation du gymnase Pierre de Coubertin.

Le coût de cette opération s'élève à la somme globale de 2 120 000 € HT.

Décision n°98/2023 en date du 20/04/2023 : Demande d'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2023, pour le programme des travaux de création d'un nouveau poste de Police Municipale.

Le coût de cette opération s'élève à la somme globale de 1 150 700,76 € HT.

Décision n°99/2023 en date du 20/04/2023 : Demande d'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2023 pour le programme de réhabilitation du Centre de Santé « Cabinet Médical Val de France » - Phase 2 : Réhabilitation.

Le coût de cette opération s'élève à la somme globale de 92 824,61 € HT.

Décision n°100/2023 en date du 20/04/2023 : Demande d'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2023 pour le programme de travaux d'installation de stores extérieurs et de remplacement de menuiseries extérieures dans l'école élémentaire La Cerisaie et le Groupe scolaire Emile Zola ».

Le coût de cette opération s'élève à la somme globale de 571 847,44 € HT.

Décision n°101/2023 en date du 20/04/2023 : Demande d'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2023 pour le programme de travaux de remplacement des portes d'accès extérieures dans diverses écoles.

Le coût de cette opération s'élève à la somme globale de 137 640,11 € HT.

Décision n°102/2023 en date du 20/04/2023 : Demande d'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2023 pour le programme de travaux d'agrandissement de la crèche Pierrot et Colombine.

Le coût de cette opération s'élève à la somme globale de 108 524,94 € HT.

Décision n°103/2023 en date du 20/04/2023 : Demande d'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2023 pour l'acquisition de tablettes pour un enseignement hors les murs et dispositif OEPRE.

Le coût de cette opération s'élève à la somme globale de 171 740,22 € HT.

Décision n°104/2023 en date du 24/04/2023 : Modification n°1 au marché 2022/58 de travaux de transformation d'un bâtiment communal en maison des projets - Lot n°8 « Electricité » ayant pour objet de prolonger la durée d'exécution du marché au 30 juin 2023.

Cette modification n°1 n'a pas d'incidence financière sur le montant initial du marché.

La présente modification n°1 prendra effet dès la notification.

Décision n°105/2023 en date du 24/04/2023 : Contrat conclu avec COPRO+ ayant pour objet de réaliser une évaluation du plan de sauvegarde de la copropriété du Pré de l'Enclos 2 (2021-2023).

La dépense prévisionnelle engendrée s'élève à 21 800 € HT soit 26 160 € TTC se décompose comme suit :

-Montant forfaitaire : 17 150 € HT.

-Montant lié au bordereau de prix unitaire à hauteur de 4 650 € HT.

Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

Le présent contrat prendra effet à sa notification et prendra fin le 16 juillet 2023.

Décision n°106/2023 en date du 26/04/2023 : Renouvellement emplacement n°3842 pour une durée de 15 ans. Montant : 252 €.

Décision n°107/2023 en date du 26/04/2023 : Renouvellement emplacement n°2711 pour une durée de 15 ans. Montant : 252 €.

Décision n°108/2023 en date du 26/04/2023 : Renouvellement emplacement n°2430 pour une durée de 30 ans. Montant : 504 €.

Décision n°109/2023 en date du 26/04/2023 : Concession nouvelle n°3911 pour une durée de 30 ans. Montant : 504 €.

Décision n°110/2023 en date du 26/04/2023 : Renouvellement emplacement n°3273 pour une durée de 30 ans. Montant : 504 €.

Décision n°111/2023 en date du 26/04/2023 : Renouvellement emplacement n°3264 pour une durée de 15 ans. Montant : 252 €.

Décision n°112/2023 en date du 26/04/2023 : Concession nouvelle n°4057 pour une durée de 30 ans. Montant : 504 €.

Décision n°113/2023 en date du 26/04/2023 : Concession nouvelle n°3996 A pour une durée de 15 ans. Montant : 252 €.

Décision n°114/2023 en date du 26/04/2023 : Renouvellement emplacement n°3514 pour une durée de 30 ans. Montant : 504 €.

Décision n°115/2023 en date du 26/04/2023 : Renouvellement emplacement n°3228 pour une durée de 15 ans. Montant : 252 €.

Décision n°116/2023 en date du 26/04/2023 : Concession nouvelle n°4058 pour une durée de 15 ans. Montant : 252 €.

Décision n°117/2023 en date du 26/04/2023 : Renouvellement emplacement n°3500 pour une durée de 30 ans. Montant : 504 €.

Décision n°118/2023 en date du 26/04/2023 : Renouvellement emplacement n°1757 pour une durée de 30 ans. Montant : 504 €.

Décision n°119/2023 en date du 26/04/2023 : Renouvellement emplacement n°2748 pour une durée de 30 ans. Montant : 504 €.

Décision n°120/2023 en date du 27/04/2023 : Demande d'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2023 pour le programme des travaux de clôture au Parc des Sports.

Le coût de cette opération s'élève à la somme globale de 366 700,85 € HT.

Décision n°121/2023 en date du 27/04/2023 : Demande d'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2023 pour le programme des travaux d'aménagement des espaces extérieurs du centre socio-culturel Salvador Allende Crèche - PMI.

Le coût de cette opération s'élève à la somme globale de 94 967,91 € HT.

Décision n°122/2023 en date du 28/04/2023 : Mandat à la SCP Perseau - Huissiers de Justice associés afin de procéder à toutes démarches utiles relatives aux occupations illégales sur le Mont Griffard sur les parcelles appartenant à la commune.

Les frais et honoraires seront réglés sur présentation de facture(s) et imputés au budget de la ville.

Décision n°123/2023 en date du 28/04/2023 : Modification n°1 au marché 2022/59 de travaux de transformation d'un bâtiment communal en maison des projets – Lot n°8 « Plomberie - Chauffage - Ventilation » avec la société CHABUENO ayant pour objet de prolonger la durée d'exécution du marché au 30 juin 2023.

Cette modification n°1 n'a pas d'incidence financière sur le montant initial du marché.

La présente modification n°1 prendra effet dès la notification.

Décision n°124/2023 en date du 02/05/2023 : Demande d'aide de l'Etat dans le cadre du dispositif Fonds Vert, Renforcement de la performance environnementale, Rénovation de parcs lumineux d'éclairage public pour le programme de modernisation de l'éclairage public.

Le coût de cette opération s'élève à la somme globale de 2 591 739 € HT.

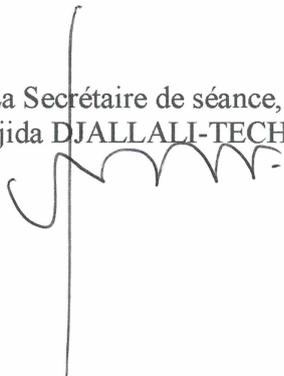
Décision n°125/2023 en date du 02/05/2023 : Demande d'aide de l'Etat dans le cadre du dispositif Fonds Vert, Renaturation des villes et villages, Renaturation des sols et des espaces urbains pour le programme de transformation de la cours d'école de l'établissement scolaire Jean Macé en cours Oasis.

# ville de Villiers-le-bel

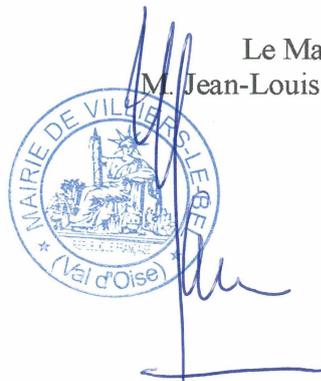
Séance du Conseil Municipal du mardi 23 mai 2023

Le coût de cette opération s'élève à la somme globale de 279 981 € HT.

La Secrétaire de séance,  
Mme Djida DJALLALI-TECHTACH



Le Maire,  
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : **30 MAI 2023**